

Souhaitez-vous placer votre prestation de libre passage?

Compte/dépôt de libre passage Swiss Life

Voulez-vous saisir les opportunités qu'offrent les marchés financiers et que votre prestation de libre passage profite d'un placement présentant un potentiel de rendement assez élevé? Grâce à notre solution de placement en titres, vous avez tous les atouts en main.

Votre situation

- · Vous arrêtez votre activité lucrative pour une longue période ou définitivement.
- · Vous vous mettez à votre compte.
- Vous êtes passé au temps partiel et votre revenu est inférieur à la limite soumise à la LPP.
- Vous percevez des versements de la prévoyance professionnelle suite à un divorce ou à la dissolution d'un partenariat enregistré.

Notre solution

- La Fondation de placement Swiss Life investit votre avoir de libre passage dans des placements en titres.
 Vous bénéficiez ainsi de conditions normalement réservées uniquement à la clientèle Entreprises.
- En participant à l'évolution des marchés financiers, vous augmentez votre potentiel de rendement.
- Vous décidez vous-même si votre versement est placé dans un dépôt de libre passage (titres) et/ou sur un compte de libre passage (placement sur compte), et vous avez la possibilité d'effectuer des modifications en tout temps.

Représentation graphique du compte/dépôt de libre passage

Part d'actions 0% faible 15–25% moyenne 35–45% élevée 75% compte dépôt

A propos de la Fondation de placement Swiss Life

- Fondation exonérée d'impôts (fondée en 2001) pour le placement collectif et la gestion de capitaux de prévoyance
- Membre de la Conférence des administrateurs de fondations de placement (KGAST) et respect de ses directives en matière de qualité
- Dans le top 5 des 48 fondations de placement suisses KGAST avec une fortune brute d'environ 18 milliards de francs
- Environ 700 caisses de pensions et fondations collectives, soit près d'une institution de prévoyance suisse sur deux comme investisseurs
- Offre complète avec environ 50 groupes de placement dans toutes les classes d'actifs et toutes les philosophies de placement dans le domaine des titres et des valeurs réelles
- La Fondation de prévoyance en faveur du personnel de Swiss Life comme investisseur d'ancrage majeur

Placements de premier choix

Les placements en titres sont opérés dans les catégories admises par la LPP, dont 30% maximum en monnaies étrangères. Les obligations sélectionnées répondent à une exigence de notation moyenne de A.

Les instruments suivants sont à votre disposition:

LPP-Mix 15 / LPP-Mix Index 15

La part en actions stratégique se monte à 15%, l'investissement en actions est plafonné à 20%.

LPP-Mix 25 / LPP-Mix Index 25

La part en actions stratégique se monte à 25%, l'investissement en actions est plafonné à 35%.

LPP-Mix 35 / LPP-Mix Index 35

La part en actions stratégique se monte à 35%, l'investissement en actions est plafonné à 45%.

LPP-Mix 45 / LPP-Mix Index 45

La part en actions stratégique se monte à 45%, l'investissement en actions est plafonné à 50%.

LPP-Mix 75 / LPP-Mix Index 75

La part en actions stratégique se monte à 75%, l'investissement en actions est plafonné à 85%.

Notre offre

Dépôt de libre passage*	Type de dépôt: Possibilités de placement:	Titres Groupes de placement mixtes de la Fondation de placement Swiss Life
	Banque gestionnaire du dépôt:	Lienhardt & Partner Privatbank Zürich AG
Compte de libre passage*	Type de compte: Banque gestionnaire du compte:	Taux d'intérêt variable Lienhardt & Partner Privatbank Zürich AG

^{*}Le compte/dépôt de libre passage de la Fondation de libre passage Swiss Life est ouvert auprès de Lienhardt & Partner Privatbank Zürich AG.

Le placement sur compte de la Fondation de libre passage Swiss Life est effectué auprès de la Banque Migros SA. Le rapport de prévoyance est établi entre le client ou la cliente et la Fondation de libre passage Swiss Life.

Vos avantages

Philosophie de placement	Ligne de produits: «LPP-Mix Classic (Swiss Life Best Select Invest Plus®)»	
· ·	 Accès aux compétences clés de Swiss Life Asset Managers dans la gestion active de l'immobilier, des obligations et des actions ainsi que dans les décisions tactiques d'allocation, sur la base de l'Economic Research interne Combinaison de stratégies actives et indexées dans le domaine des actions selon une approche core-satellite, avec implication des gestionnaires de fortune actifs les plus qualifiés Sélection systématique et objective des gestionnaires de fortune les plus qualifiés avec surveillance constante par un investment controller indépendant 	
	Ligne de produits: «LPP-Mix Index Solutions» • Large offre de groupes de placement mixtes indexés avec des fonds en obligations, en actions et en fonds immobiliers suisses • Gestion assurée par l'équipe de spécialistes en produits indexés de Swiss Life Asset Managers	
Flexibilité	Vous déterminez la répartition de vos versements entre votre dépôt (placement en titres) et votre compte, et la modifiez quand bon vous semble.	
Versement anticipé	 · Versement anticipé (ou mise en gage) dans le cadre de l'encouragement à la propriété du logement (EPL) · Départ définitif de la Suisse (expatriation), avec quelques restrictions pour les Etats de l'UE/AELE · Au plus tôt cinq ans avant l'âge de référence · Début d'une activité indépendante · Versement d'une rente complète de l'assurance invalidité (AI) 	
Avantages fiscaux	 L'avoir de libre passage n'est pas imposé comme revenu. Les intérêts et le résultat des titres ne sont pas soumis à l'impôt sur le revenu ni à l'impôt anticipé. Lorsque vous percevez le versement, la prestation en capital est imposée à un taux réduit, indépendamment du reste de vos revenus. 	

Forte de plus de 165 ans de compétence en placements et en prévoyance, Swiss Life est votre partenaire de confiance pour la prévoyance privée et professionnelle. Depuis des années, la Fondation de placement Swiss Life arrive régulièrement en tête des classements qui la comparent à la concurrence.



Informations supplémentaires et conseil individualisé - pour une vie en toute liberté de choix financière.

Etes-vous intéressé(e) par un compte/dépôt de libre passage Swiss Life? Votre conseiller ou conseillère se tient à votre disposition.



- Fondation de libre passage Swiss Life, c/o Swiss Life Wealth Management SA, General-Guisan-Quai 40, case postale, 8022 Zurich
- · www.swisslife.ch/librepassage

Le présent document est destiné à des fins de marketing et d'information. Les informations qu'il contient ne constituent aucunement une offre ou une recommandation pour l'achat ou la vente de placements, l'exécution de transactions ou la conclusion d'autres actes juridiques. Le présent document a été établi avec tout le soin et la diligence requis et se fonde en partie sur des sources publiques et des données de tiers. Toutefois, Swiss Life décline toute garantie quant au contenu et à l'exhaustivité de ces informations et décline toute responsabilité en cas de pertes consécutives à leur utilisation. Toute réclamation du preneur ou de la preneuse de prévoyance concernant des ordres, toute contestation de relevés de compte ou de dépôt ainsi que toute autre communication doivent être adressées par écrit à la Fondation de libre passage Swiss Life, c/o Swiss Life Wealth Management SA, Service Center, General-Guisan-Quai 40, case postale, 8022 Zurich, immédiatement après réception de l'avis correspondant, mais au plus tard dans les quatre semaines. En l'absence de notification, les informations indiquées sont considérées comme confirmées et acceptées. Vous trouverez de plus amples informations sur le produit et sur les placements collectifs disponibles dans le cadre du produit à l'adresse www.swisslife.ch/librepassage. Les informations publiées s'adressent exclusivement aux personnes domiciliées en Suisse ou dans la Principauté de Liechtenstein. Les personnes domiciliées aux Etats-Unis ou dans leurs territoires, les personnes de nationalité américaine ou détentrices d'une autorisation de séjour aux Etats-Unis ne sont pas autorisées à acquérir ou à se faire transmettre les prestations ou placements susmentionnés, ni directement ni indirectement.